

[Traduction]

Je remercie mes collègues de leur patience. Ils ont dit que j'avais prononcé un discours rempli d'émotion. Quand allons-nous cesser d'avoir peur et de discuter de ce qui compte vraiment, notre pays? Comment exprimer nos sentiments à l'égard du beau pays qui est le nôtre? Nous devons le canadianiser. Les libéraux devraient poursuivre la grande tradition. Ce soir, ce n'est pas ce que nous allons faire.

C'est très dangereux, car on décourage ceux qui essaient de croire vraiment que, au Canada, nous pouvons très bien être fiers d'avoir toutes sortes de symboles.

• (2110)

Les gens me demandent pourquoi nous perdons notre temps avec ces banalités, mais, honorables sénateurs, ce ne sont pas des banalités: Ce sont des symboles et les symboles suscitent l'émulation chez les gens.

Honorables sénateurs, il semble que je ne vais pas gagner ce débat. Par conséquent, je vais laisser le projet de loi être adopté avec dissidence.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Graham, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, propose que le projet de loi soit lu une troisième fois maintenant.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Prud'homme: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une troisième fois et adopté, avec dissidence.)

LE CODE CRIMINEL LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham propose: Que le projet de loi C-104, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (analyse génétique à des fins médico-légales), soit lu une troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

PROJET DE LOI SUR LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

TROISIÈME LECTURE

L'honorable Peter Bosa propose: Que le projet de loi C-91, Loi visant à maintenir la Banque fédérale de développement sous la dénomination de Banque de développement du Canada, soit lu une troisième fois.

L'honorable John Sylvain: Honorables sénateurs, je prends la parole ce soir pour faire quelques observations à propos du projet de loi C-91, car c'est moi qui ai déposé le rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur ce projet de loi.

Je commencerai par dire que j'approuve tout à fait le rapport que le comité a présenté au Sénat au sujet de ce projet de loi.

Le premier paragraphe de ce rapport résume l'opinion du comité au sujet du processus qui a été suivi. Je cite:

Le comité se dit officiellement frustré par le manque de planification concernant le renvoi des projets de loi de la Chambre des communes au Sénat. Ce problème dure depuis des années. Les gouvernements, tant progressistes conservateurs que libéraux, ne tiennent malheureusement pas compte du rôle législatif du Sénat.

Le processus suivi pour soumettre le projet de loi C-91 au comité des banques démontre un réel besoin d'examiner sérieusement notre système législatif et plus particulièrement les relations entre la Chambre des communes et le Sénat.

Honorables sénateurs, ce projet de loi relève tellement le montant que la Banque fédérale de développement — maintenant renommée Banque de développement du Canada — peut prêter aux entreprises, que je pense, comme d'autres sénateurs, que cette banque risque de concurrencer les banques à charte. Cela semble aller à l'encontre de la décision du gouvernement de privatiser le CN, nos aéroports et Petro-Canada.

Honorables sénateurs, ce projet de loi est parvenu au comité des banques alors que nous étions en train d'étudier le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur bancaire. On nous a dit: «Étudiez ce projet de loi, car autrement la banque va manquer d'argent!» Puis, on a ajouté: «Vous ne pouvez pas le modifier, car la Chambre a déjà ajourné ses travaux.» C'est ce qui a amené le comité à rédiger le rapport qui accompagne ce projet de loi.

C'est à la fin de novembre 1993 que le sénateur Oliver a demandé au caucus progressiste conservateur du Sénat de parler de la réforme du Sénat et de faire des recommandations. Une des principales recommandations issues de cette réunion était la création d'un comité de liaison qui serait chargé de veiller à ce que les mesures législatives passent au Sénat de façon ordonnée. Pourquoi n'avons-nous pas créé ce comité?